

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA CPNEFP DE LA CCN DE L'IMPORT-EXPORT DU 29 SEPTEMBRE 2008

Etaient présents

◆ Délégation patronale titulaires

Mmes Arnoult (FICIME), Coriou (UFCC), M. Muller (OSCI)

◆ Délégation salariale titulaires

MM. Bouchet (CFE CGC), Chiaroni (CFTC), Cissé (CFE CGC), Deuchst (CFDT), , Trefert (CFDT), Vuillemot (FEC CGT FO)

◆ Intervenants extérieurs

Mme Grosset (INTERGROS), M. Barbedor (FORCO)

1. Validation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2008

Sous réserve de la rectification de l'orthographe du nom de M. Deuchst, le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2008 est approuvé.

2. Présentation du bilan emploi-formation par les observatoires

Mme Grosset et M. Barbedor présentent le bilan emploi formation de l'année 2007.

M. Cissé demande à ce que des données sur les travailleurs handicapés soient insérées dans l'enquête pour l'année prochaine.

Mme Arnoult rappelle qu'elle avait demandé que soit également ajoutée une question sur le taux de turn-over.

Ces deux rajouts sont validés par la CPNEFP et seront donc insérés dans l'enquête de l'année prochaine.

Le bilan sera mis en ligne sur les sites des observatoires. La page sur les salaires sera uniquement publiée dans l'espace réservé aux membres de la CPNEFP.

La page relative aux salaires sera jointe au courrier de remerciement envoyé aux entreprises.

A cette occasion, il est redemandé aux observatoires de donner les codes d'accès aux parties réservées de leur site.

Les procès-verbaux des réunions de la CPNEFP seront mis en ligne sur le site de l'OCI dans la partie réservée aux membres de la CPNEFP.

3. Retour du questionnaire cartographie formation et suites à donner

Mme Magnier indique que les fédérations ont reçus quelques réponses aux questionnaires envoyés sur les besoins en formation des entreprises et que ce n'est pas complètement exploitable car les réponses sont assez variées. Toutefois, il en ressort globalement une tendance selon laquelle les problèmes rencontrés par les entreprises se situent au niveau du recrutement car l'identification de l'offre de formation initiale est assez difficile notamment pour les doubles compétences (commerciale et technique) et les spécificités linguistiques.

En conséquence, il faut désormais décider si la CPNEFP diligente une enquête pour approfondir des besoins ou si elle considère qu'en réalité il n'y a pas vraiment de besoins à ce niveau là et qu'il convient donc de ne rien faire.

Mme Arnoult ajoute qu'elle a eu une réunion de sa commission sociale et que les entreprises ont annoncé qu'elles n'avaient pas de problèmes de formation continue mais plutôt d'identification de la formation initiale correspondant aux profils recherchés. Elles souhaiteraient avoir un répertoire mettant en exergue les compétences de telle ou telle école.

Mme Coriou indique que les attentes des adhérents de l'UFCC sont les mêmes.

Mme Magnier précise qu'il ne faudrait pas refaire ce qui existe déjà, par exemple la CGI a un portail emploi formation, www.mybtob.fr, qui recense les formations initiales correspondant aux métiers du commerce interentreprises. Une solution serait donc de faire une liste des outils existants.

M. Barbedor ajoute que le site de l'ONISEP est très complet.

Mme Coriou propose de partir sur les métiers de la famille commerciale car ce sont ceux pour les quels les difficultés sont les plus grandes.

Mme Grosset propose que soit fait un diagnostic ciblé des besoins des entreprises : est-ce une base de données de ressources ou est-ce un répertoire ?

Il est décidé que les observatoires feront un cahier des charges pour confier à un prestataire une enquête afin de cibler les besoins des entreprises, dans la famille commerciale, en terme de :

- identification des formations initiales pour une aide au recrutement,
- identification de l'existence et du contenu de formations continues adéquates,
- nécessité de la création d'un répertoire des formations ou d'un guide permettant d'accéder à l'information sur les formations.

4. Analyse des formations existantes par les OPCA dans la perspective d'une ouverture de la période de professionnalisation

Mme Grosset présente l'analyse des formations de plus de 20 heures dans les entreprises appliquant la CCN de l'Import-Export.

M. Vuillemot propose de prévoir une durée limitée de l'ouverture des périodes de professionnalisation dans un premier temps d'accélérer la demande et ensuite de prévoir la révision de cet avis en fonction des évolutions ou des contraintes budgétaires.

Après discussion, il est décidé de rendre éligible à la période de professionnalisation :

- les formations transport/logistique (permis, FIMO/FCOS, CACES) avec un forfait horaire de 25 euros,
- les formations en langues vivantes avec un forfait horaire de 25 euros et le nombre d'heures de ces formations est au minimum de 30 heures sur 4 mois maximum.

et ce, pour une durée de 18 mois.

Des avis seront communiqués aux OPCA.

Le président
M. Vuillemot

La vice-présidente
Mme Arnoult